

Formation au Code de la Route :

Du lundi 10 février au vendredi 21 février 2025 inclus (hors week-end).

BULLETIN D'INSCRIPTION

Pour être retenu à la formation, il faut :

- 1) Être âgé.e de 16 à 30 ans inclus, domicilié.e à **Marseille**;
- 2) Habiter les quartiers éloignés des transports en commun ou faiblement desservis;
- 3) Avoir un quotient familial CAF compris dans l'une des tranches suivantes :

- | | | |
|---|--------------------------|-----------------------------------|
| 1 | <input type="checkbox"/> | Quotient familial inférieur à 159 |
| 2 | <input type="checkbox"/> | Quotient familial de 160 à 347 |
| 3 | <input type="checkbox"/> | Quotient familial de 348 à 535 |
| 4 | <input type="checkbox"/> | Quotient familial de 536 à 630 |
| 5 | <input type="checkbox"/> | Quotient familial de 631 à 943 |

Pour toute question, vous pouvez adresser un e-mail à :

codedelaroute@marseille.fr

Les pré-inscriptions s'effectuent en ligne sur le site de la Ville de Marseille jusqu'au mercredi 22 janvier 2025 à 23h.

Les groupes seront de maximum 20 et 25 (égalité filles - garçons).

Les choix des horaires ou de lieux seront pris en compte selon les places disponibles.

LES DOCUMENTS À FOURNIR IMPÉRATIVEMENT POUR LA CONSTITUTION DU DOSSIER PERMIS DE CONDUIRE SONT À PRÉPARER AVANT LE DÉBUT DE LA FORMATION (liste ci-après).



IDENTITÉ DU CANDIDAT

Nom :

Prénom :

Genre : F | M

Date de naissance :

Age : __ ans

Adresse :

Code Postal : | Marseille

Tél :

Mail 1 :

Mail 2 :

IDENTITÉ DU RESPONSABLE LÉGAL (SI MINEUR) ET PERSONNE À CONTACTER EN CAS D'URGENCE

Nom :

Prénom :

Tél :

Mail :

LISTE DES DOCUMENTS A FOURNIR POUR ETRE RETENU A LA FORMATION AU CODE DE LA ROUTE , ORGANISÉE PAR LE SERVICE DES POLITIQUES JEUNESSE DE LA VILLE DE MARSEILLE

- La dernière attestation CAF (avec nom, adresse, numéro d'allocataire, quotient familial inférieur à 943)
- Le questionnaire de motivation
- La fiche d'inscription
- Le règlement individuel de la formation (signé par le.la candidat.e et de son.sa représentant.e légal.e pour les mineur.es)
- L'attestation d'assurance responsabilité civile

LISTE DES DOCUMENTS À FOURNIR IMPÉRATIVEMENT POUR LA CONSTITUTION DU DOSSIER DU PERMIS DE CONDUIRE POUR FRANCE TITRE - ANTS – N° NEPH:

- E-photos d'identité (4 photos avec signature numérique, à faire dans un photomaton agréé ANTS)
- Copie recto verso de la pièce d'identité (ou passeport) en cours de validité du candidat
- Copie recto verso de la pièce d'identité (ou passeport) en cours de validité du responsable légal.
- 1 copie de l'attestation de recensement (pour les plus de 16 ans) ou la copie de la JAPD (pour les plus de 17 ans)
- Copie d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois telle que facture EDF, facture de téléphone fixe ou portable, quittance de loyer, avis d'impôt sur le revenu
(ATTENTION : les avis d'échéance de loyer, les attestations de titulaires de contrat EDF ou échéancier, les taxes foncières, ne sont pas acceptés)
- Une attestation d'hébergement au nom de l'hébergeur **datée et signée**
- L'attestation scolaire de sécurité routière (ou ASSR2) pour les candidats âgés de moins de 21 ans.
Obligatoire pour la conduite mais pas nécessaire pour l'examen au code de la route.

=> La copie des pièces d'identités doit être réalisée avec les **4 bords apparents**. Chaque copie doit être **nette et lisible**. Les attestations de recensement et journées d'appel doivent être signées par son titulaire.

FORMATION AU CODE DE ROUTE

LES CHOIX COCHÉS SERONT PRIS EN COMPTE SELON LES PLACES DISPONIBLES
(20 / 25 places par groupe)

Les formations au code de la route se déroulera :

SESSION DES VACANCES D'HIVER 2025 :

Lundi 10 février au vendredi 21 février inclus (sauf week-end)

Lieux :

À DÉFINIR

Choix (à motiver) :

MATIN de 9H à 12H30

APRÈS-MIDI de 13H30 à 17H

Observations :

Signature du candidat ou du responsable légal si mineur (préciser nom, prénom, qualité)
précédée de la mention "lu et approuvé"

Fait à Marseille, le :



VILLE DE
MARSEILLE